

Mamoudzou, le 08 janvier 2025

Chères et chers collègues,

Nous venons de vivre un épisode singulier qui laisse des traces à plusieurs niveaux au regard des vécus de chacun. Malgré ces difficultés, il reste ce qui nous uni : l'éducation avec ce défi de relever l'école à Mayotte.

Faire vivre notre institution afin de permettre à nos élèves d'être en capacité d'avoir des perspectives, il en va de notre responsabilité collective et que je sais est partagée par les valeurs que vous portez.

Réussir à relever ce défi, en prenant en compte les conditions dégradées que nous rencontrons, contribuera peut-être à effacer une partie des traces profondes de ce cyclone chez chacun de nous mais surtout redonnera de l'espoir aux élèves qui nous attendent. Ils ont besoin de nous tous à leurs côtés.

Comme vous l'avez sans doute entendu, le Premier Ministre a communiqué le plan « Mayotte debout » le 30 décembre 2024 destiné à refonder Mayotte pour et avec les Mahorais. Ce plan fixe neuf axes stratégiques : l'électricité, l'eau, les télécommunications, les logements, l'école, la sécurité, la santé, les transports et l'économie. Le plan écoles, lui, vise à opérer une rentrée « administrative » à compter du 13 janvier 2025 afin de maintenir une perspective indispensable pour chacun.

Nous travaillons avec les chefs d'établissement, les inspecteurs et les cadres de l'académie à un plan de reprise d'activité qui s'organise autour de trois principes :

LA PROGRESSIVITE

1. **Phase 1 : 13 janvier au 17 janvier 2025**, rentrée des équipes administratives et pédagogiques, état des lieux humains et matériels. Elle permettra également de vérifier l'état des locaux, réorganiser les espaces, décompter les effectifs et préparer l'accueil des élèves.
2. **Phase 2 : 20 janvier 2020 au 24 janvier 2025**, rentrée et accueil des élèves avec des modalités adaptées à chaque école et chaque établissement.
3. **Phase 3 : 27 janvier au 28 février**, phase de stabilisation qui permettra de mettre en œuvre collectivement les schémas nécessaires à la stabilisation jusque fin février.

LES MESURES ORGANISATIONNELLES ET DE PREVENTION

Au regard d'un contexte dégradé, il nous faut trouver des solutions par une démarche concertée pour identifier cette reprise d'activité en s'appuyant sur les acteurs de la prévention. La sécurisation des enceintes et celles des lieux accueillant les personnes est un impératif malgré cet environnement dégradé dont les repères resteront certes différents. Les éléments compensatoires seront mis en place pour garantir cette sécurité.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERSONNELS ET A LA CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE A DESTINATION DES ELEVES

Il convient de concilier l'objectif de rentrée avec bienveillance en fonction de chaque situation individuelle. L'accès à l'eau et l'électricité devraient être de retour rapidement pour chacun ainsi que l'accès aux réseaux permettant de retrouver quelques bases de confort. Les personnels en grande difficulté peuvent obtenir de l'appui auprès de l'assistante sociale dédiée.

Des bâches vont être mises à disposition pour ceux dont les couvertures seraient encore endommagées.

Pour les élèves, l'objectif est de rétablir une continuité pédagogique le plus rapidement possible. Avec le ministère nous travaillons à une proposition de reprise d'activité précisant l'ensemble des outils et supports mobilisables qui pourront vous accompagner (CNED, CANOPE, etc.). Elle sera organisée et adaptée à chaque établissement.

Je connais les valeurs qui vous animent, je ne doute pas qu'ensemble nous réussirons.

Veuillez agréer, chers et chères collègues, l'expression de ma parfaite considération.

Le Recteur,



Jacques MIKULOVIC